

Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables

Carte 4.2 : Inventaire du milieu, impacts et mesures d'atténuation

Inventaire du milieu

Espace urbain et villégiature

- Résidence et villégiature
- Commerce et services
- Autres utilisations

Tourisme et récréation

- Rampe de mise à l'eau publique, privée
- Quai public, privé
- Plage
- Sentier de motoneige
- Parcours aménagé de kayak
- Lieu de pêche
- Belvédère

Espace agricole

- Grande culture, pâturage ou friche herbacée

Végétation

- Espace boisé
- Friche arbustive et peuplement en régénération
- Marécage, marais

Faune aquatique

Lieu d'alimentation

- Omble de fontaine adulte et ouananiche
- Omble de fontaine adulte et meunier

- Omble de fontaine juvénile

- Cyprinidé et épinouche

Lieu potentiel de fraie

- Omble de fontaine et ouananiche

Infrastructures et services

- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Réseau municipal d'aqueduc
- Prise d'eau privée
- Ligne de transport d'énergie électrique

Limites

- Municipalité
- Territoire agricole protégé (CPTAQ)
- Territoire public
- Cadastre
- Parc régional du lac Kénogami (projeté)

Aménagements projetés

- Seuil
- Accès temporaire
- Aire de dépôt de déblais
- Point kilométrique (PK)

Évaluation des impacts

Évaluation de l'impact

- Impact positif

Importance de l'impact négatif

- Négligeable
- Mineure
- Moyenne
- Majeure

Composante touchée

- C Phase de construction
- E Phase d'exploitation
- Composante touchée

Milieu physique (P)

- PEE** Sensibilité du lit et des rives à l'érosion
- PDS** Dynamique sédimentaire
- PQE** Qualité de l'eau

Milieu biologique (B)

- BVt** Végétation terrestre
- BFA** Faune aquatique
- BFT** Faune semi-aquatique et terrestre

Milieu humain (H)

- Milieu bâti (HB)**
- HBp** Propriété
- HBs** Structure

Tourisme et récréation (HT)

- HTm** Sentier de motoneige
- HTn** Navigation
- HTk** Activités de kayak

Infrastructures et services (HI)

- HIr** Infrastructure routière
- HIpe** Prise d'eau
- HIpp** Puits privé

- HV** Qualité de vie
- HP** Paysage

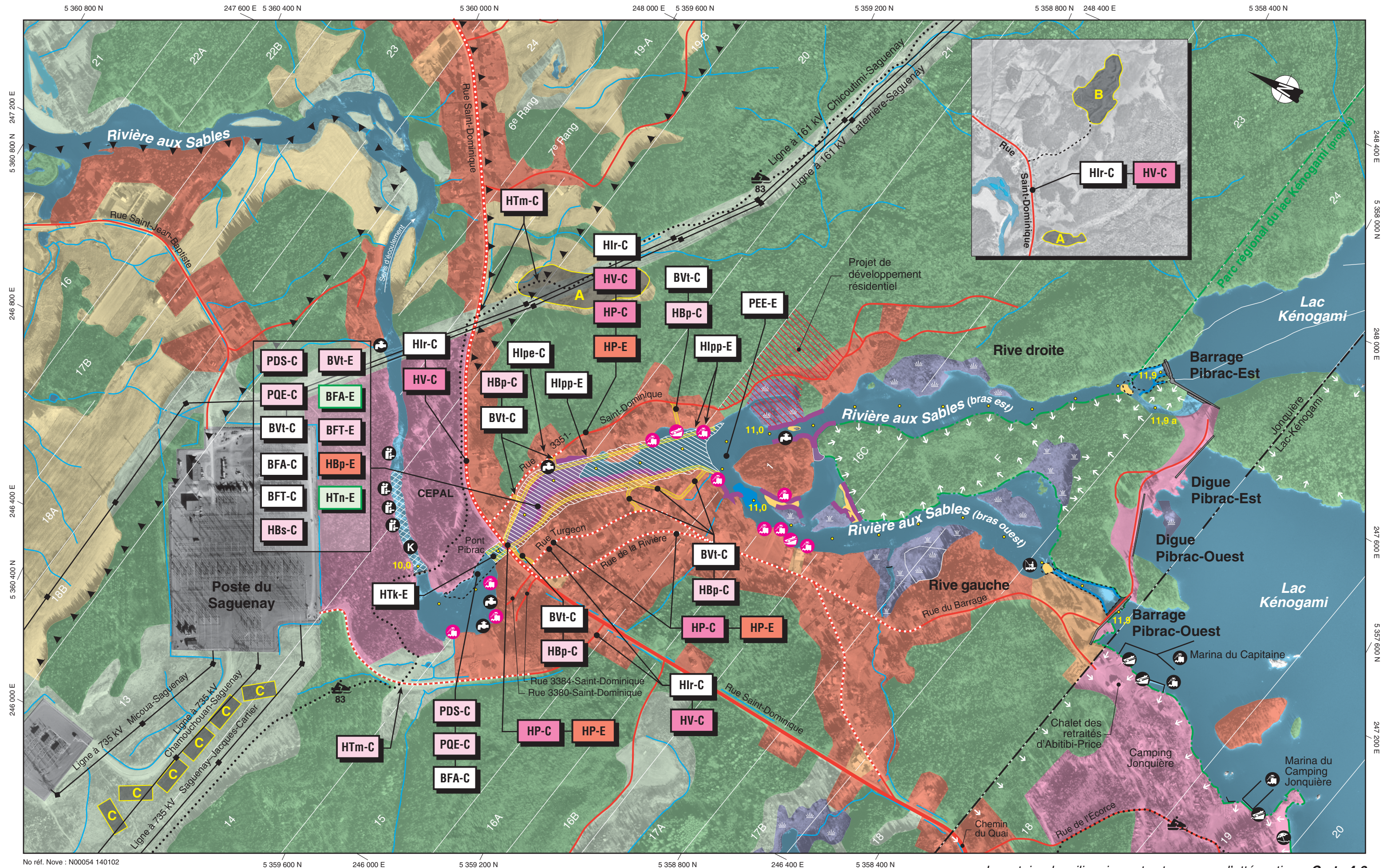
Sources :

Cartes de base numérique à 1 : 5 000, Hydro-Québec 2001. Orthoimages réalisées à partir de photographies aériennes 1 : 15 000. Projection MTM, zone 7, NAD 83.

Décembre 2001

0 100 200 m





No réf. Nove : N00054 140102

5 359 600 N 246 000 E 5 359 200 N 5 358 800 N 246 400 E 5 358 400 N

Impacts et mesures d'atténuation

Aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables – Phase de construction (C)

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA MODIFICATION OU DE L'IMPACT		MESURES D'ATTÉNUATION	
		Particulières	Courantes
MILIEU PHYSIQUE (P)			Sections
PDS	Modification de la dynamique sédimentaire de la rivière à proximité du chantier liée à une augmentation du transport de matières en suspension lors de l'excavation du seuil.	Au cours des travaux, évaluer l'intérêt d'installer des rideaux de géotextile lestés en aval de la zone d'excavation.	
PQE	Modification temporaire de la qualité de l'eau de la rivière à proximité du chantier liée à la mise en suspension de matières fines lors de l'excavation du seuil.		
MILIEU BIOLOGIQUE (B)			
BVt	Perte de végétation terrestre pour une superficie de moins d'un hectare liée à la mise en place de chemins d'accès temporaires et d'aires de travail en rive et sur des propriétés aménagées.		1, 5, 12, 20
BFA	Nuisance pour les poissons qui fréquentent la zone des travaux et le bassin en aval (notamment l'omble de fontaine et la ouananiche) liée à la mise en suspension de matières fines dans l'eau lors de l'excavation du seuil ; perte temporaire de 32 250 m ² de l'habitat du poisson liée à la mise en place des épis et des plates-formes en enrochement occasionnant un déplacement des poissons vers les habitats limitrophes.		1, 2, 15, 23
BFT	Perturbation temporaire des habitats liées à la présence et à la circulation de la machinerie et des camions sur le chantier causant ainsi le déplacement de certaines espèces vers des zones plus calmes ou même l'évitement du site durant les travaux.		
MILIEU HUMAIN (H)			
HBp	Perturbation des caractéristiques actuelles des terrains et limitation du plein usage de la propriété par les occupants à la suite de l'aménagement, à l'extérieur des limites de l'excavation, de chemins d'accès temporaires sur des propriétés privées et sur des terrains appartenant à la ville de Jonquière (quatre propriétés en rive gauche et trois propriétés en rive droite).	Avant le début des travaux, convenir avec les propriétaires des modalités de remise en état des terrains touchés par l'aménagement et l'utilisation des chemins d'accès temporaires.	1, 12, 20
HBs	Risque d'endommagement des structures des bâtiments et des puits artésiens et de surface sur des propriétés riveraines lié aux vibrations occasionnées par les activités d'excavation, principalement le sautage.	Avant le début des travaux, dresser un inventaire des éléments sensibles. Effectuer des mesures de vibrations sur une base régulière à proximité des habitations lors des sautages.	1, 23
HTm	Risque de collision aux intersections du sentier de motoneige Trans-Québec n° 83 et de certaines routes empruntées par les camions pour le transport des déblais d'excavation vers les aires de dépôt (rue Saint-Dominique menant aux aires de dépôt A et B et chemin d'accès au poste du Saguenay menant à l'aire de dépôt C) ; interférence entre les activités de motoneige dans l'aire de dépôt A traversée par le sentier de motoneige Trans-Québec n° 83.	Convenir avec le Club de motoneigistes du Saguenay des meilleures mesures à adopter pour réduire les impacts du projet sur l'activité de la motoneige. Informé le Club de motoneigistes du Saguenay de la période des travaux et du réseau de camionnage utilisé. Installer une signalisation appropriée aux intersections de la piste de motoneige et du réseau de camionnage afin de réduire les risques de collision entre motoneiges et camions.	
Hlr	Altération du réseau routier emprunté par les camions pour le transport de la machinerie et des déblais d'excavation (rue Saint-Dominique menant aux aires de dépôt A et B, rue 3351-Saint-Dominique, rue Turgeon et chemin d'accès au poste du Saguenay menant à l'aire de dépôt C).	Avant le début des travaux, convenir avec les autorités concernées des mesures nécessaires pour assurer la restauration des infrastructures routières endommagées par le camionnage associé au projet de façon à rétablir les conditions d'origine. Respecter les limites de charge applicables aux différentes routes.	1, 20
Hlpe	À la suite de l'excavation du seuil, réaménagement d'une prise d'eau privée installée dans la rivière aux Sables.	À la fin des travaux, réinstaller la prise d'eau.	
HV	Altération de la qualité de vie de la population résidant à proximité du chantier et de part et d'autre des rues faisant partie du réseau de camionnage (rues Saint-Dominique, 3351-Saint-Dominique et Turgeon, chemin d'accès au poste du Saguenay) liée principalement au bruit des engins de chantier et des camions (risque de dépassement du critère diurne de 70 dB A pour certaines résidences); le transport et la circulation lourde pourraient de plus perturber la circulation locale et avoir une incidence sur la sécurité publique (augmentation d'environ 8 % à 12 % du débit journalier moyen du début d'octobre à la mi-mars sur la rue Saint-Dominique), modifier la qualité de l'air (poussière, gaz d'échappement) et contribuer à souiller les rues.	Avant le début des travaux, élaborer un plan de communication détaillé afin de bien informer la population. Aviser les résidents du secteur de la rivière aux Sables, sur une base régulière, du programme des travaux. Effectuer la surveillance des niveaux sonores liés aux activités du chantier. Dans la mesure du possible, réaliser les travaux les plus bruyants entre 7 h et 19 h. Utiliser des foreuses hydrauliques, dont la puissance acoustique est inférieure à celle des foreuses pneumatiques. Utiliser dans toute la mesure du possible des camions à benne étanche, maintenir propre la surface de roulement des chemins utilisés et faire usage de déglaçants, notamment sur le pont Pibrac. Installer une signalisation adéquate.	1, 3, 12, 19
HP	Transformation de l'aspect actuel du paysage de la rivière touchant une partie des résidents des rues 3351-Saint-Dominique, de la Rivière et Turgeon ainsi que les automobilistes. Cette transformation est liée aux travaux en milieu terrestre et en eau de même qu'aux installations de chantier.		1, 5, 20

Impacts et mesures d'atténuation

Aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables – Phase d'exploitation (E)

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA MODIFICATION OU DE L'IMPACT	MESURES D'ATTÉNUATION	
	Particulières	Courantes
<p>MILIEU PHYSIQUE (P)</p> <p>PEE Risque d'érosion des rives et du lit de la rivière, lié à l'accroissement des vitesses d'écoulement de l'eau à l'amont de la zone excavée principalement au confluent des deux bras de la rivière aux Sables (dans la zone de transition entre le lit naturel de la rivière au PK 11,0 et le fond des excavations projetées).</p>	Enrochement des berges.	Sections
<p>MILIEU BIOLOGIQUE (B)</p> <p>BVt Perte permanente de végétation terrestre sur de faibles superficies liée à l'élargissement de la rivière.</p> <p>BFA Augmentation globale de la superficie de l'habitat du poisson (15 480 m²), création d'un habitat de choix pour l'alimentation des adultes de l'omble de fontaine et de la ouananiche liée à une modification du faciès d'écoulement (passant d'un rapide à un chenal à écoulement lent) et perturbation de l'habitat de l'omble de fontaine juvénile en raison d'une modification du couvert arbustif en rive à la suite des travaux d'excavation du seuil.</p> <p>BFT Perte permanente d'habitats terrestres fréquentés par la faune semi-aquatique et terrestre liée à l'élargissement de la rivière.</p>	Végétaliser les rives pour recréer un habitat favorable (ombre et nourriture) pour les juvéniles.	
<p>MILIEU HUMAIN (H)</p> <p>HBp Disparition définitive, pour des propriétaires riverains, de portions de terrains privés situées à l'intérieur des limites de la zone excavée (sept propriétés en rive gauche et six propriétés en rive droite) et perte d'équipements (chemins, installations septiques, quais, rampes de mise à l'eau, etc.) sur certains de ces terrains.</p> <p>HTn Amélioration des conditions de navigation et, par conséquent, des conditions de pratique de la pêche sur le tronçon excavé de la rivière (création d'un plan d'eau calme et profond).</p> <p>HTk Modification des conditions actuelles de pratique du kayak sur la rivière, à proximité du pont Pibrac et en aval, liée aux changements des conditions d'écoulement de l'eau à la suite de l'excavation du seuil.</p> <p>Hipp Risque d'altération du fonctionnement de certains puits de surface privés en raison de l'abaissement du niveau de la nappe phréatique à la suite de l'excavation du seuil.</p> <p>HP Modification importante de l'aspect actuel du paysage de la rivière à la suite de l'excavation du seuil (élargissement du lit, berges remodelées, abaissement des niveaux d'eau, disparition des rapides) affectant les résidents de la rue 3351-Saint-Dominique, certains résidents des rues de la Rivière et Turgeon ainsi que quelques automobilistes.</p>	<p>À la fin des travaux, procéder au réaménagement des berges.</p> <p>Envisager la possibilité d'utiliser la nouvelle zone d'eau vive créée à l'extrémité amont de la zone excavée.</p> <p>Avant le début des travaux, convenir avec les propriétaires des modalités de rétablissement du service.</p> <p>À la fin des travaux, réaménager les berges de la rivière visant à leur donner l'aspect le plus naturel possible (par exemple : végétalisation, enrochement de granulométries et de couleurs variées, et d'aspect naturel).</p>	